

# CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FILM SCOLAIRE

## Remise des Prix



Mardi 18 juin 2019, Têât Champ Fleuri

*Le Département aux côtés des Réunionnais*





# ÉDITORIAL

Avec le concours d'embellissement des collèges et le concours No Gaspi, le Département de La Réunion a su impliquer davantage les collégiens réunionnais dans la vie de leur établissement. Il s'agit pour nous de leur permettre de prendre pleinement possession de ce lieu d'étude, et d'en devenir des acteurs de son développement.

Avec ce concours départemental du film scolaire, nous voulons inviter les collégiens à passer derrière la caméra et à évoquer leur perception sur la vie dans leur collège, et la vie du collège dans son quartier. Il s'agit, dans la continuité de la démarche impulsée par les deux autres concours, de permettre à nos collégiens d'être proactifs, de partager leur sensibilité et leur vision de leur établissement. Il s'agit en outre de leur offrir une immersion dans le monde de l'audiovisuel, un univers en plein développement grâce à l'explosion des outils numériques.

Ce concours revêt ainsi une double dimension, à la fois patrimoniale, destinée à mieux faire connaître les collèges et les quartiers, et pédagogique, autour d'un projet éducatif d'initiation aux outils cinématographiques.

*Cyrille Melchior.*

# Déroulé de la cérémonie

- 8h30** Entrée du public
- 9h** Discours d'ouverture
- 9h15** Projection du making off, suivi de 8 films
- 10h40** Collation
- 11h** Reprise des projections avec les 6 derniers films
- 12h05** Remise des prix
- 12h30** Cocktail sur le parvis du TEAT + distribution des T-shirts



# Synopsis des 14 films

## Collège Thérésien Cadet (Sainte-Rose)

### *Le paille enk'feu*

Un personnage propulsé en l'an 2050 se réveille. Plus de vie autour, même la mer semble être acide. Désorientée, elle se rappelle de son passé de l'an 2019 ou elle était la pire élève de son collège.

Se détournant de toutes les règles, sa vie bascule le jour où elle découvre une très ancienne boîte à la plage de Sainte-Rose. Que se passera-t-il ?

## Collège Emilien Adam de Villiers

### (Saint-Pierre) • *Nout 'Zistoir Nout'Memoir*

À l'occasion des 20 ans du collège (1998-2018), il s'agissait de faire réfléchir les élèves sur l'histoire de leur établissement, mais aussi sur l'évolution du quartier en 20 ans. C'est une entrée pour les intéresser à l'histoire de La Réunion de manière générale et à celle de leur quartier en particulier. Ce dernier possède de nombreux vestiges de notre passé avec la célèbre usine de Grand Bois, fermée en 1991, et les Calbanons, réhabilités par des associations de quartier depuis peu. Cela a permis également de mettre en lumière un personnage célèbre qui a marqué l'histoire de Grand Bois, mais aussi de La Réunion, et qui a prêté son nom au collège : M. Emilien Adam de Villiers.

## Collège L'Étang (Saint-Paul)

### *Le naufragé*

Suite à un naufrage, un adolescent étranger se retrouve échoué sur la plage de l'Étang St-Paul. Il entend la sonnerie matinale du collège et se dirige vers l'entrée. Il ne parle pas français et se heurte à la méchanceté de certains collégiens... D'autres élèves, bienveillants, vont l'accueillir et lui faire découvrir le collège et le quartier de l'Étang. Cette rencontre va radicalement changer sa vie...

## Collège Célimène

### Gaudieux (Saint-Paul)

### *Zistoir piéd'boi*

3 arbres de la saline les hauts : un Avocatier, un Corossol et un Sang-dragon racontés par les élèves et les habitants du quartier.

Zistoir piéd'boi est un court-métrage pensé et réalisé par les élèves de la classe de 407 du collège Célimène Gaudieux,





# Synopsis des 14 films

qui témoigne de la diversité culturelle, des traditions et des souvenirs des salinois. Ce sont ces élèves qui, avec l'aide de professionnels de l'audiovisuel, de l'animation et de leurs professeurs, ont écrit, interviewé, filmé, dessiné, colorisé, animé les plans que vous verrez dans ce court métrage.

Nous sommes fiers de vous présenter « Zistoir Piéd'boi ».

## **Collège Mille Roches (Saint-André)**

### ***Gardien des Mille roches***

Dans le collège de Mille Roches, au cœur du quartier du même nom, une jeune fille Marine se fait harceler sans mesure par d'autres collégiens. Mais grâce à l'intervention d'un personnage mystérieux, François, Marine se sentira investie d'une mission...

## **Collège Auguste Lacaussade (Salazie)**

### ***Marmay en lèr***

La Segpa du collège regroupe les élèves qui relèvent de la grande difficulté scolaire. Les élèves de 4ème, accompagnés de l'équipe pédagogique, ont réalisé : Marmay en lèr.

Le film introduit Salazie, débute sur un stage, se poursuit sur un cours de maths, la présentation du voyage en France, l'enregistrement de la chanson « ti Angelo », avant d'ouvrir sur un partage des 4 filles de la classe, précédés en cela, par la pharmacienne et Marie Jeanine, mamie de Sultanah.

Très difficile, exigeant, chronophage, le film a été l'occasion pour la classe et pour les adultes investis, de s'enrichir d'un projet commun supplémentaire, tout en recevant, au fur et à mesure, une acuité nouvelle en terme de lecture d'images en mouvement, et, plus largement, du flot d'informations qui nous baigne.

## **Collège des Deux Canons (Saint-Denis)**

### ***Laisser entrer le soleil***

C'est avec enthousiasme que l'Atelier cinéma du Collège des Deux-Canons s'est investi dans ce projet de réalisation du court-métrage « Laissez entrer le soleil ». Deux raisons nous y ont poussés, la thématique « Mon quartier, mon collège et moi » d'une part et l'ambition de concrétiser un projet de réalisation cinématographique d'autre part. Qui pouvait le mieux parler d'eux, de leur quotidien et de leur environnement que les élèves eux-mêmes ? C'est par le récit filmique que nous avons choisi de le faire.

# Synopsis des 14 films

## Collège Elie Wiesel (Collège du Chaudron) (Saint-Denis) • *Le Chaudron et nous*

Le collège du Chaudron accueille un nouvel élève en 3<sup>e</sup>. Les camarades de classes qui vont à sa rencontre sont choqués par ses préjugés sur le quartier.

Sauront-ils dépasser ces idées reçues grâce au reportage qu'ils doivent réaliser sur le quartier ?

## Collège Bras Panon *Johanna fait sa cheffe*

Les élèves de la classe de 507 du collège de Bras-Panon ont voulu raconter dans ce court métrage le quotidien d'une élève un peu rêveuse, un peu « bizarre » comme disent ses camarades. Mais Johanna est plus que cela, elle adore manger et le meilleur moment de sa journée, c'est le matin quand elle traverse le marché en se rendant au collège. Elle y passe trop de temps d'ailleurs ; arrive souvent en retard en classe ce qui lui vaut des remarques de ses professeurs. Mais il faut dire qu'en classe Johanna s'ennuie, et puis elle n'a pas vraiment d'amis, alors souvent Johanna rêve, elle rêve d'être une vraie cheffe, de préparer à manger, et dans ses rêves les autres élèves font enfin attention à elle...

## Collège Joseph Hubert (Saint-Joseph) *Alors on bouge !!!*

Un film à haute valeur inclusive !  
Avec des effets spéciaux, des cascades, des sourires, avec de l'eau, beaucoup, avec du handicap, pas tant que ça...

## Collège Jules Reydellet (Saint-Denis) *Le bracelet de la Colline*

Ce documentaire fiction montre la vie contrastée entre ville et campagne, dans la capitale de l'île de La Réunion. La rencontre entre collégiens réunionnais et Inès, correspondante espagnole, et de leurs univers à concilier, entre maloya traditionnel et téléphones portables, provoque un tsunami d'émotions dans le cœur des enfants au sein des quartiers de La Colline et de la Rivière Saint-Denis.



# Synopsis des 14 films

## Collège Antoine Soubou (Saint-Paul)

### *Absent*

Mercredi matin, dernière heure de cours au collège Antoine Soubou. Louis manque à l'appel. Ses camarades, inquiets, partent à sa recherche dans les quartiers de Saint-Paul. Vont-ils le retrouver sain et sauf ?

## Collège Chemin Morin (Saint-André)

### *Karibou*

Ce projet a mobilisé plus de cent élèves du Collège Chemin Morin, de Saint-André. Le noyau dur composé d'une vingtaine d'élèves s'est chargé tout au long de l'année de la réalisation du scénario, du story board et du tournage. Le film a été tourné uniquement avec des tablettes et des smartphones. Toi aussi, tu peux réaliser ton propre film !

## Collège de la Ligne des Bambous

### (Saint-Pierre) • *La disparition*

Dans le cadre du concours départemental du film scolaire dont le thème est « Mon quartier, mon collège et moi », les élèves du Collège de la Ligne des Bambous ont réalisé le film « La disparition ».

Ce projet a été réalisé par les élèves volontaires de deux classes de 4<sup>e</sup>, encadrés par deux enseignants Mme Séverin et M. Agathe, la CPE Mme Frontin et l'association CLAP Réunion. Cette réalisation a permis aux élèves de découvrir les différentes étapes de l'élaboration d'un film.

Grâce à la participation à ce concours du Conseil Départemental, les élèves ont pris goût à ce genre d'activité, et sont motivés pour créer d'autres vidéos.



# Le collège, un lieu d'épanouissement et d'apprentissage

Offrir un cadre de travail optimal, telle est l'ambition première du Département dans sa stratégie en direction des collèges. Mais au-delà de ces compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites pour œuvrer en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collégiens. Convaincu de l'importance de ces missions, le Département accompagne chaque année des projets culturels, sportifs, citoyens et environnementaux pendant et en dehors du temps scolaire.

## Ouvrir les collégiens à la culture cinématographique

Le Département veille à l'accès du plus grand nombre de collégiens à la culture cinématographique en apportant son concours au dispositif « Collège au cinéma ». Il est un partenaire incontournable de cette opération nationale qui a pour ambition de donner aux collégiens les bases d'une culture cinématographique nécessaire à la formation de leur goût de futurs spectateurs et de citoyens.

Par ces engagements en matière d'éducation, le Département souhaite promouvoir la rencontre cinématographique dans la formation des jeunes.

Le thème imposé pour cette première édition est « Mon quartier, mon collège et moi ».



**Le Ministère de l'Education Nationale a lancé un vaste plan de préfiguration numérique, relayé par le Département, expérimentant progressivement de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage par cette voie. L'enjeu étant de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les technologies numériques pour faire évoluer le système éducatif. Il repose sur un programme d'équipement individuel et collectif et la création de plates-formes numériques qui garantissent un accès simple et sécurisé à des ressources et à des services innovants sur l'ensemble du territoire.**

# Concours départemental du film scolaire

## Un nouveau levier de réussite

Le Conseil Départemental de La Réunion a organisé le Concours Départemental du Film Scolaire dédié à la création audiovisuelle à destination de l'ensemble des collèges publics de l'île intitulé CinéCollège.

Sensibiliser les élèves au langage cinématographique, leur donner l'opportunité d'acquérir et d'aiguiser un regard à la fois critique et esthétique, telles sont les ambitions du Concours Départemental du Film Scolaire.

Il se veut être une opportunité idéale d'apprentissage de la communication par la vidéo. Mais il pose aussi un questionnement sur l'image animée, sa technologie et ses représentations, tout en offrant aux élèves une occasion de pratiquer la pédagogie du projet et le travail en équipe.

En participant à la réalisation d'un film, les élèves approfondissent leur maîtrise de différents langages (dont celui du cinéma et de l'informatique) et apprennent à s'organiser avec méthode et efficacité. Le travail sur un projet d'équipe les exerce à la collaboration et à l'échange, entre élèves mais aussi avec des adultes. C'est donc une occasion d'enrichir le parcours de l'élève en contribuant à sa formation intellectuelle, sensible et civique.

Les objectifs du concours pour l'élève sont de :

- ◆ former le goût à la création et susciter la curiosité de l'élève spectateur ;
- ◆ aiguiser l'esprit critique des plus jeunes, en leur donnant des clés de lecture du monde et en éduquant leur regard ;
- ◆ participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et leurs aînés ;
- ◆ relativiser à la surexposition aux images et aux sources d'information (usage du numérique, réseaux sociaux...).



# Concours départemental du film scolaire Un nouveau levier de réussite

## Les 14 établissements participants

- ◆ Thérésien Cadet
- ◆ E. Adam de Villiers
- ◆ L'Étang
- ◆ Célimène Gaudieux
- ◆ Mille Roches
- ◆ Auguste Lacaussade
- ◆ Deux Canons
- ◆ Joseph Hubert
- ◆ Elie Wiesel
- ◆ Antoine Soubou
- ◆ Bras Panon
- ◆ Chemin Morin
- ◆ Jules Reydelle
- ◆ Ligne des Bambous



# Règlement du concours



## Article I – Description du Concours

Les élèves, avec leurs enseignants, conçoivent, écrivent et réalisent une vidéo numérique d'une durée maximale de 10 minutes (générique compris) ayant pour sujet « Mon quartier, mon collège et moi ».

Le sujet peut être traité sous forme de fiction ou de documentaire. Un seul projet est accepté par collège participant. Le sujet peut être traité aussi bien sous forme de fiction que de documentaire.

Les bandes sons et les images intégrées à la réalisation doivent respecter les règles du droit (les organisateurs écarteront les films utilisant abusivement des extraits d'œuvres protégées).

Après validation de son inscription, le collège recevra une subvention de 3 000,00 € pour la mise en place de son projet.

## Article II – Inscription et participation

Les classes participantes s'inscrivent jusqu'au 15 novembre 2018. Seules les 15 premières inscriptions seront validées. Le collège est responsable du film présenté. Il veille à obtenir toute autorisation de photographe et filmer et enregistrer les personnes, les lieux et les éléments architecturaux publics et privés qui y apparaissent et s'assurent que leur diffusion dans le cadre institutionnel et non commercial est autorisée par les ayants-droit.



# Règlement du concours

Les responsables des projets devront s'assurer que les parents et tuteurs ont donné l'autorisation de diffusion de l'image de leur enfant (mise en ligne, projection en salle lors du festival, diffusion éventuelle des réalisations primées sur cédérom). Un modèle est joint au présent règlement.

La subvention de 3 000 € est dédiée à l'acquisition de consommables, à l'intervention des prestataires cinéma agréés par la DAAC, à la fabrication des décors/costumes et aux déplacements...

## Article III – Format requis pour l'envoi d'une candidature

Il est demandé aux participants de fournir l'œuvre ou les œuvres présentées sur une clé USB au format mp4 au plus tard le 4 mai 2019. L'envoi doit comporter impérativement une fiche descriptive détaillée de la démarche pédagogique et éventuellement des documents complémentaires. La clé USB devra être identifiée (titre, nom de l'établissement, commune) et envoyée à :

Département de la Réunion • Service des Collèges  
2, rue de la Source • 97488 Saint-Denis

Le générique du film devra comporter :

- toutes les informations nécessaires notamment les références des musiques utilisées,

- la mention « Concours Départemental du film scolaire – juin 2019 »,
- les prénoms des élèves (mais pas les noms de famille).

## Article IV – Respect des droits d'auteur

Seront déclarés hors concours les films qui utiliseraient des musiques ou des images protégées par copyright ou dont l'originalité ne serait pas prouvée document à l'appui.

## Article V – Partenaires

Les collèges participants pourront solliciter des intervenants professionnels locaux pour les sensibiliser et leur présenter la mise en place des différentes phases de réalisation de leur film (écriture, scénarii, castings, mise en scène, lumières, son, tournage, montage, post synchronisation, etc.).

Néanmoins, les intervenants artistiques ou techniques, ne devront en aucun cas, se suppléer au travail des élèves. Le concours s'adressant aux collégiens, non aux adultes ou aux professionnels, le jury se réserve le droit, le cas échéant, d'exclure de la compétition les films qui présenteront des éléments permettant de penser que le produit relève moins du travail des élèves que des adultes.



# Règlement du concours

## Article VI – Votes en ligne

Les films seront mis en ligne sur le site de la Collectivité departement974.fr début mai 2019 et le public sera amené à voter jusqu'à fin mai 2019. La note du jury comptera pour moitié dans le classement final.

## Article VII – Jury

Le jury, composé de représentants de la Collectivité, spécialistes de l'éducation et de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, délibèrera le 15 juin 2019. Il prendra en considération pour établir son classement, l'originalité, la pertinence, la qualité et, plus généralement, la valeur culturelle de chaque projet.

## Article VIII – Prix

Le concours récompense les cinq premiers lauréats de prix, comme suit :

<b>1<sup>er</sup> prix</b> .....	3 000 €	<b>4<sup>e</sup> prix</b> .....	1 000 €
<b>2<sup>e</sup> prix</b> .....	2 000 €	<b>5<sup>e</sup> prix</b> .....	500 €
<b>3<sup>e</sup> prix</b> .....	1 500 €		

Un prix spécial du jury pourra, le cas échéant, être décerné. Les lots seront remis à l'occasion d'une cérémonie.

## Article IX – Valorisation et droits de diffusion

Les participants autorisent Le Département à utiliser leurs œuvres à l'occasion et en dehors du concours pour toute promotion. Les CD ou DVD ne seront pas retournés à leurs auteurs, les organisateurs les conservant à titre d'archives.

La fiche descriptive du projet, les autorisations pour l'utilisation d'images, éventuellement celles de tournage et de diffusion du film seront joints au disque support, précisant l'école ou le collège, la classe d'origine et le nom de l'enseignant.

Les auteurs doivent être en conformité avec la loi, notamment concernant les droits de l'image et de la propriété intellectuelle. Le Département, organisateur du concours, décline toute responsabilité en cas de perte ou destruction du disque par les services postaux.



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

## **INFORMATION**S

Département de La Réunion  
Direction de la Communication

Contact presse :

Michèle Bénard • 0692 974 772

[michele.benard@cg974.fr](mailto:michele.benard@cg974.fr)